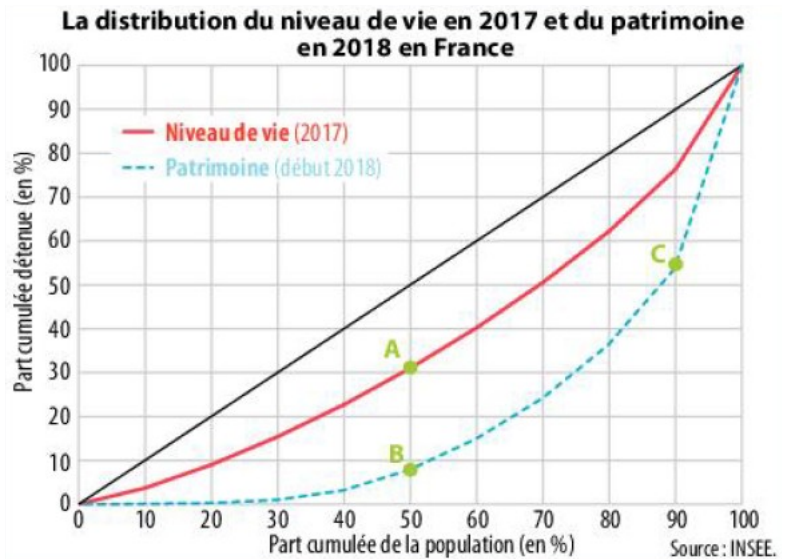


**Question 1 : À l'aide du document, vous comparerez la distribution du niveau de vie (revenus) et du patrimoine en France. (2 points)**

La distribution du patrimoine en France est plus inégalitaire que la distribution du niveau de vie: on peut le remarquer sur le graphique car la courbe de Lorenz du patrimoine s'éloigne davantage de la droite d'équité que la courbe de Lorenz du niveau de vie. En effet, selon l'Insee, en France, en 2017, les 10% les plus riches capturaient 23% des revenus (niveau de vie) et 46% du patrimoine en 2018, une part deux fois plus importante donc.



**Question 2 : À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez que les inégalités économiques sont cumulatives. (4 points)**

Les inégalités désignent des différences faisant l'objet d'une hiérarchisation. Elles induisent, pour les individus et les groupes sociaux, un accès différencié aux biens socialement valorisés. Ces inégalités sont de différentes natures: elles peuvent être de l'ordre de l'avoir, du savoir ou du pouvoir.

Dans l'ordre de l'avoir, on distingue deux types d'inégalités économiques: les inégalités de revenus et les inégalités de patrimoine. Les revenus peuvent être des revenus du travail, du patrimoine ou des revenus mixtes. Quant au patrimoine, il s'agit de la richesse accumulée par les individus, qui peut prendre la forme de patrimoine immobilier ou d'actifs financiers. Les inégalités économiques sont cumulatives car elles ont tendance à se renforcer mutuellement. En effet, l'accès à un revenu élevé permet d'accumuler plus facilement du patrimoine, par exemple d'accéder plus facilement à la propriété immobilière. Réciproquement, la possession d'un patrimoine engendre des revenus supplémentaires: loyers, intérêts et dividendes.

On peut ainsi observer que les plus riches cumulent avantages dans les revenus et dans le patrimoine. En effet, selon l'Insee, en France, en 2017, les 20% les plus riches capturaient près de 40% des revenus et possédaient près de 65% du patrimoine (en 2018).